

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion Territoriale et Appui aux
Communes

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE
ET DE LA CUISINE DE LA COMMUNE DE PUYSOYEN**

N° 2023 - D - 367

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} - Est approuvé le contrat de location entre GrandAngoulême et la commune de Puymoyen.

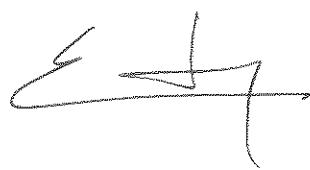
Article 2 – Le contrat prévoit la location de la salle polyvalente et de la cuisine situées sur la commune de Puymoyen, le mardi 21 novembre 2023 de 16h30 à 19h00 pour la réunion du groupe de travail Elus Egalité Femme / Homme de GrandAngoulême.

Article 3 - Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 NOV. 2023
Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture
le : 24 NOV. 2023
Affiché ou notifié
le : 24 NOV. 2023



Gérard DEZIER